

**Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)**

en application de la directive européenne n° 2002/49 CE du 25 juin 2002

Infrastructures routières de plus de 6 millions de véhicules par an (trafics 2006)



**Dépassements des valeurs limites**

Niveaux déclencheurs des plans de résorption

- Lden 68 dB(A) et +
- Ln 62 dB(A) et +

Zone à traiter

**Priorité de traitement**

- Bâtiment exposé et répondant aux critères d'antériorité
- Bâtiment exposé mais ne répondant pas aux critères d'antériorité
- Bâtiment non concerné (garage, hangar, commerce, ...)